

PASS(Permanence d'Accès aux Soins de Santé)de la Miséricorde ,service de la Fondation de la Miséricorde ,à proximité de la Clinique.

Adresse : 2 rue des Cordeliers 14000 CAEN tel 02.31.38.50.96

Site web: www.fondation-misericorde.fr

E-Mail : pass@fondation-misericorde.fr

Contact : Dr Marie-Anne Salaün, médecin coordonnateur, chef de service

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 12h

lundis et mardis de 14h à 16h

et sur rendez vous

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Equipe pluridisciplinaire : médicale et paramédicale , assistante sociale , infirmiers et secrétariat. Mobile ,le service dispose d'un véhicule pour aller au devant des personnes . Un partenariat est en cours pour le développement d'une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP).

Missions de santé publique d'intérêt général : Les personnes prises en charge par la PASS sont souvent démunies et rencontrent un problème d'accès aux soins : soit d'ordre administratif, soit par méconnaissance des structures existantes, la barrière de la langue, ou un abandon complet de la prise en charge de leur santé.

Périmètre d'intervention: agglomération Caennaise et proximité.

Sa vocation : interface ville hôpital ,est d'inscrire ou de réinscrire les personnes dans le circuit des soins de droit commun. Le but étant de rencontrer , de repérer, d'orienter,de soigner et d'accompagner (pour des démarches sanitaires et sociales) les personnes en difficulté, démunies ou vulnérables.

En partenariat également avec les autres secteurs intra et extra institutionnels :

Elle est en lien avec le service des urgences de la Fondation ,avec la prévention au CPMI (centre de prévention des maladies infectieuses), et tous les services de la Fondation.

Mais aussi, avec les partenaires extérieurs comme :le CPEF(centre de planification et d'éducation familiale),la PMI (protection maternelle et infantile), les centres d'accueil et d'accompagnement (addictologie...),les centres d'hébergement ,le réseau médico social et associatif. La médecine de ville et l'hôpital .

Lits Halte Soins Santé (LHSS) :la PASS prend en charge l'accompagnement sanitaire des LHSS au sein du CHRS-Le tremplin (9 lits médicalisés)par convention avec l'association Revivre.